

## **REUNION DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 16 MARS 2009**

**Etaient présents** : P. SALVADOR, C. BARTHEZ, J-F BAULES, J-M BEZIOS, M. BIELSA, A. BREST, M. BUFFEL, J. CARTIAUX, A. CAUDERAN, P. COPILLET, C. DAVALAN, J. DARY, J. DERRIEUX, D. DONNADIEU, Y. ROUTABOUL, M. ESCAFFRE, H. FERAL, C. FRECON, P. HEBRARD, C. HERIN, P. HUAU, A. LAPORTE, F. LAURENT, J. MATHIS, B. MIRAMOND, F. MONSARRAT, P. NEEL, J. NOBLET, H. PEDURAND, M-T. PLAGEOLES, G. ROQUES, L. ROUTABOUL, H. SAVIGNOL, M. TERRAL, P. VERDIER, F. VERGNES.

**Ont donné pouvoir** : Charles PISTRE a donné pouvoir à Jacques DARY, Bernard AUDARD a donné pouvoir à Henry FERAL, Jane FASSINO a donné pouvoir à Paul SALVADOR, Patrick MONTELS a donné pouvoir à Alain LAPORTE.

**Se sont excusés** : Mlle Claire FITA, M. Bousquet, M. Tkaczuk

Le 16 mars 2009 à 18h00, les membres du Syndicat Mixte du Pays « Vignoble Gaillacois, Bastides & Val Dadou », se sont réunis en Comité Syndical, au Centre de Ressources de Tarn et Dadou à Técu, sur convocation écrite en date du 6 Mars 2009.

La réunion est présidée par Monsieur Paul SALVADOR qui ouvre la séance, remercie les personnes présentes et excuse celles qui n'ont pu se libérer.

L'ordre du jour de la réunion est consacré aux questions suivantes :

### **1. Le SCoT**

### **2. Tourisme**

- ↵ Suivi des actions en cours
- ↵ Mise en réseau des Offices de Tourisme – renouvellement pour 2009 des conventions de partenariat avec les Offices de Tourisme relatives à l'organisation touristique du territoire

### **3. Budget 2009**

- ↵ Votre du compte administratif 2008 du budget annexe Leader+
- ↵ Affectation du résultat 2008 sur l'exercice 2009 du budget annexe Leader+
- ↵ Vote du budget annexe Leader+ 2009
- ↵ Vote du compte administratif 2008 du budget principal du Smix
- ↵ Affectation du résultat 2008 sur l'exercice 2009 du budget principal du Smix
- ↵ Vote du montant de la cotisation capitaire
- ↵ Versement de l'indemnité de conseil à Mme Monteillet, perceptrice
- ↵ Vote du budget principal 2009 du Smix

### **4. Validation des chapitres « terrains de sport » et « salles de sport » du schéma des équipements sportifs**



## 5. Culture

- ↗ Proposition de recruter le chargé de mission culture en partenariat avec le Pays de Cognaç, à raison d'un ½ temps sur chaque Pays.
- ↗ Accueil d'une stagiaire : il est proposé d'accueillir une stagiaire pendant 6 mois, dans l'attente du recrutement du chargé de mission Culture. Il est proposé de lui verser mensuellement une gratification de 320€ brut.

## 6. Ressources Humaines

- ↗ Il est proposé de fixer de nouvelles enveloppes pour le régime indemnitaire des salariés du Smix, pour les indemnités suivantes : IAT, IFTS, indemnités de mission des préfectures, ISS.

## 7. Questions diverses

---

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, le Président Paul Salvador, tient à remercier pour sa présence à ce comité syndical, Mme Monteillet, la perceptrice de Gaillac.

### 1. Le SCoT

Le Président Paul Salvador donne la parole au Vice-président en charge du SCoT, Monsieur Pascal Néel.

Pascal Néel rappelle que l'enquête publique s'est déroulée du 3 novembre au 5 décembre 2008. Les trois commissaires enquêteurs ont rendu leur rapport le 29 janvier dernier avec un avis favorable. Il informe l'assemblée que Miren Martin Iturria travaille actuellement à la préparation de l'approbation du SCoT. Ce travail en cours consiste à :

- ↗ Synthétiser le rapport d'enquête et les avis des personnes publiques associées afin de proposer d'éventuelles modifications mineures sur le projet du SCoT.
- ↗ Proposer le SCoT modifié pour avis à la Commission SCoT.
- ↗ Proposer le SCoT modifié pour approbation (validation définitive) en Assemblée Plénière du Pays qui devrait se réunir fin avril 2009.
- ↗ Faire publier et notifier la délibération, faire publier la version définitive – sur papier – du SCoT pour la diffuser à qui de droit (toutes les communes, + EPCI, + PPA, etc.)

Pascal Néel indique qu'une Commission SCoT sera programmée prochainement avec, sous réserve, les points suivants à l'ordre du jour :

- ↗ Préparation de l'approbation du SCoT, avis de la Commission sur le dossier qui sera proposé en Assemblée Plénière fin avril 2009.
- ↗ Avis sur le PLU de Montans
- ↗ Débat sur la planification urbaine et financement des extensions ou renforcement des réseaux électriques, avec une intervention de Boris Andrieu (Urbanisme, ville de Gaillac).

Pascal Néel conclut son intervention en informant les membres du comité syndical que Miren Martin-Iturria quittera prochainement ses fonctions au sein du Pays pour rejoindre la commune de Graulhet au poste de Directrice des Services Techniques. Une procédure de recrutement est actuellement en cours pour son remplacement.

## 2. Tourisme

### 2.1 : Suivi des actions en cours

Le Président Paul Salvador donne la parole à Bernard Jimenez, en charge du Tourisme.

Bernard Jimenez présente les actions en cours ou à venir :

#### ↳ **Itinéraire culturel du vin Iter Vitis**

La carte Tourisme de Terroir, complétée des 18 points d'interprétation du paysage, a été imprimée à 10.000 exemplaires mais ne sera distribuée que quand les pupitres auront été installés sur le terrain (courant avril).

Tous les emplacements de pupitres ont été validés avec les mairies concernées et seuls 2 ont été déplacés par rapport au choix initial: à Sénouillac et route de Surs où le pupitre sera installé en bordure de la route qui mène à la chapelle de Montaigu, chez les frères Caussé.

Partout l'accueil est excellent.

#### ↳ **Relais Information Services hébergements (totem hébergements)**

Les 12 emplacements ont été validés avec les mairies et la mise en place aura également lieu en Avril.

#### ↳ **Chemin de Saint-Jacques: Bretelle de Conques à Toulouse.**

Le tracé tarnais (qui prendra 4 jours) passe par Cahuzac-sur-Vère, Broze, Gaillac, les collines de Lisle-sur-Tarn, Rabastens, Mézens et Roquemaure. Validé sur le terrain le 3 mars, le tracé est transmis à l'ACIR (Association de Coopération Interrégionale) qui demande son homologation en GR. Sous peu, le Conseil Général enverra un courrier aux communes concernées pour faire inscrire au PDIPR les quelques portions qui ne le sont pas encore. Ce nouveau tracé du chemin de Saint Jacques drainera très rapidement de nombreux randonneurs sur notre territoire et d'ores et déjà nous avons le contact d'une personne souhaitant ouvrir un gîte d'étape.

#### ↳ **Livret famille/enfants**

Il s'agit d'une brochure qui recense les activités offertes aux enfants de 7 à 12 ans, agrémentée de dessins, de photos et de jeux. Une première maquette a été élaborée et le contenu est étoffé avec la participation des offices de tourisme.

#### ↳ **Aiguelèze**

Un groupe de travail regroupant la Mairie, les restaurants "la spirale" et " la javanaise", Albi croisières, le ski nautique, le golf, "les Chalets du Lac", "le Domaine du Cèdre", le camping "les pommiers", le "village du Golf" s'est réuni le 11 février dernier. Il y a une bonne dynamique et plusieurs projets: coordination des animations, amélioration de la signalétique des prestataires, amélioration du port.

Le Président Paul Salvador remercie Bernard Jimenez pour son exposé.

## **2.2 : Mise en réseau des Offices de Tourisme : renouvellement pour 2009 des conventions de partenariat avec les offices de tourisme relatives à l'organisation touristique du territoire**

Avant d'aborder ce point de l'ordre du jour, le Président Paul Salvador souhaite informer les membres du comité syndical de l'évolution des travaux du Bureau d'études et du comité de pilotage des élus en charge de réfléchir à la création d'un Office de Tourisme de Pays. Il indique que le prochain comité de pilotage qui aura lieu le 25 mars devrait permettre de répondre aux dernières questions ou interrogations qui se posent. Ce comité de pilotage devra aussi se prononcer sur le choix de la structure juridique la mieux adaptée pour cet office de Pôle.

Néanmoins, cet office de Pôle ne sera pas mis en place pour l'été prochain, les délais étant trop courts pour permettre un transfert des compétences dans les meilleures conditions.

Le Président Paul Salvador indique que le Conseil Général a changé sa politique de subventionnement aux offices de Tourisme mais souhaite néanmoins encourager ce type de démarche dans laquelle le Pays s'est engagé.

Jean-Marie Bézios demande si l'on peut envisager des animations sur Tourisme de Terroir sur 2009 ? Le Président Paul Salvador lui répond que sur 2009 ce devrait être difficile, mais il a bon espoir que la future organisation permettra de mettre en place des animations dans ce domaine. Il reconnaît qu'il y a un déficit d'intégration et qu'il faut plus de cohérence et de cohésion dans les actions à mener.

Philippe Huau demande quand la Commission Tourisme se réunira-t-elle pour débattre de cette mise en réseau ?

Le Président Paul Salvador lui répond qu'actuellement, on en n'est encore qu'à une phase très technique. Tant que toutes les collectivités concernées n'auront pas eu les réponses à leurs questions, et que tous les points n'auront pas été calés, il ne lui semble pas opportun que la Commission Tourisme se réunisse.

Dans le but de mettre en œuvre le programme d'actions défini dans le cadre de la politique touristique du Pays, Monsieur le Président propose de renouveler pour l'année 2009 les conventions de partenariat entre le syndicat mixte de Pays et les Offices de tourisme du territoire, relatives à l'organisation touristique du territoire.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du Comité Syndical, unanimement décident

- d'approuver le renouvellement pour l'année 2009 des conventions de partenariat entre le Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou et les offices de tourisme du territoire relatives à l'organisation touristique du territoire.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 avec l'office de tourisme de Gaillac, de Graulhet, du Pays Rabastinois, du Pays Lisois, du Pays Salvagnacois, de Castelnaud de Montmiral et de Puycelsi.

### **3. BUDGET 2009**

#### **3.1 : Vote du compte administratif 2008 du budget annexe Leader+**

Le Président Paul Salvador donne la parole à Anne Péronne pour la présentation du compte administratif 2008 du budget annexe Leader+



**Section de fonctionnement**

Art.	Libellé	Budgétisé 2008	Consommé 2008	
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>677 325,00</b>	<b>653 366,71</b>	après DM
65714	Subventions aux communes- investissement	34 624,00	33 442,04	
65715	Subvention aux groupements- investissement	120 707,00	87 895,36	
65718	Subvention autres organismes publics- investissement	127 408,00	131 154,57	dont 121752.03 pour le SMIX
65734	Subventions aux communes-fonctionnement	234,00	233,76	
65735	Subvention aux groupements- fonctionnement	4 117,00	2 201,73	
65738	Subvention autres organismes publics- fonctionnement	298 500,00	308 587,37	totalité pour le SMIX
6574	Subvention personnes de droit privé- fonctionnement	91 735,00	89 851,88	

**Total encaissement SMIX 2008 430 339,40**

Art.	Libellé	Budgétisé 2008	Encaissé 2008	
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>677 325,00</b>	<b>456 491,28</b>	
74772	subvention fonds européens	575 361,00	455 976,79	versements CNASEA
773	mandats annulés (récupération indu)	0,00	514,49	récupération indu
2	excédent antérieur reporté	101 963,99	0,00	

**Déficit de fonctionnement  
de l'exercice :**

**-196 875,43**

**Déficit reporté**

**94 911,44** (196 875.43 - 101 963.99)

A l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent le compte administratif 2008 du budget annexe Leader+

### 3.2 : Affectation du résultat 2008 sur l'exercice du budget annexe Leader

Le Président a présenté les comptes du budget annexe Leader à la clôture de l'exercice 2008 :

- résultat de fonctionnement 2008	-196 875,43 €
- résultat antérieur reporté	+ 101 963,99 €
<b>Déficit cumulé</b>	<b>-94 911,44 €</b>

Après en avoir approuvé le compte administratif 2008 du budget annexe, le comité syndical, à l'unanimité, décide de reporter le déficit de 94 911,44 € à la section de fonctionnement du budget annexe 2009 (compte 002)

### 3.3 : Vote du budget annexe Leader+ 2009

#### Budget Annexe Leader+ 2009 Section de Fonctionnement

Art.	Libellé	Pour mémoire, budgétisé 2008	Pour mémoire, consommé 2008	Proposition du Président 2009
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>				
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>677 325</b>	<b>653 366,71</b>	<b>101 963</b>
65714	subvention d'équipement aux communes	34 624,00	33 442,04	0,00
65715	subvention d'équipement aux groupements de collectivités	120 707,00	87 895,36	0,00
65718	subvention d'équipement autres organismes publics	127 408,00	131 154,57	0,00
65734	Subventions aux communes	234,00	233,76	0,00
65735	Subvention aux groupements	4 117,00	2 201,73	0,00
65738	Subvention à d'autres organismes publics	298 500,00	308 587,37	0,00
6574	Subv. Fonct. personnes de droit privé	91 735,00	89 851,88	0,00
2	déficit de fonctionnement reporté	0	0	94 911,00

Art.	Libellé	Pour mémoire, budgétisé 2008	Pour mémoire, réalisé 2008	Proposition du Président 2009
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>				
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>677 325,00</b>	<b>456 491,28</b>	<b>94 911,00</b>
74772	subvention fonds européens	575 361,00	455 976,79	94 911,00
773	mandats annulés exercice antérieur	0,00	514,49	0,00
2	excédent antérieur	101 964,00	0,00	0,00

94 911.44  
CNASEA -  
versement  
solde  
programme  
leader +

Après avoir présenté le budget 2009, le Président précise que la clôture de ce budget annexe leader interviendra, dès que les sommes attendues du CNASEA seront encaissées, dans le courant de l'année 2009. Le solde sera repris par le budget principal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide de la clôture de ce budget annexe leader devant intervenir dans l'année 2009.

### 3.4 : Vote du compte administratif 2008 du budget principal du Smix

Voir ces informations au niveau du point 3.8 avec en parallèle à la présentation du budget 2009.

### 3.5 : Affectation du compte de résultat

Le Président Paul Salvador présente les comptes à la clôture de l'exercice 2008 comme suit :

#### Section d'investissement :

- résultat d'investissement 2008	+ 21 311.73 €
- résultat antérieur reporté	+ 37 528.99 €
<b>RESULTAT COMPTABLE CUMULE au 31 décembre 2008</b>	<b>+ 58 840.72 €</b>
Restes à Réaliser Recettes	+ 3 300.00 €
Restes à Réaliser Dépenses	- 39 522.76 €
Solde	- 36 222.76 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>+ 22 617.96€</b>

#### Section de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement 2008	+ 75 424.86 €
résultat antérieur reporté	+ 37 528.99 €
<b>RESULTAT COMPTABLE CUMULE au 31 décembre 2008</b>	<b>+141 255.22 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical décident d'affecter la reprise des résultats comme suit :

↳ En section d'investissement du Budget Principal 2009 (compte 001) :	+ 58 840.72€
↳ En section de fonctionnement du Budget Principal 2009 (compte 002) :	+ 141 255.22€

### 3.6 : Vote du montant de la cotisation capitaire

Le Président Paul Salvador annonce que le Préfet a demandé à la commune isolée de Livers-Cazelles de rejoindre la communauté de communes de Cordes-Vaour.

Le Président Paul Salvador informe les membres du Comité Syndical que lors du dernier Bureau Syndical, en concertation, avec les présidents de toutes les communautés de commune du Pays, il a été proposé d'augmenter la cotisation capitaire. Elle passerait de 2.94€/habitant à 3.19€/habitant. Il indique que les aides en ingénierie ne pourront être présentes que si les Communautés de Communes font aussi un effort financier.

Conformément à l'article 6 des statuts qui prévoit une contribution capitaire des membres aux dépenses du syndicat, Monsieur le Président propose que la participation soit fixée pour l'année 2009 à : **3.19 euros par habitant (base : population DGF) par communauté de communes ou commune adhérente au syndicat mixte du Pays.**



Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- APPROUVE cette participation statutaire dont le montant est fixé à 3.19 euros par habitant, dans les conditions énoncées précédemment.

### 3.7 : Versement de l'indemnité de conseil à Mme Monteillet, perceptrice

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- APPROUVE le versement à la perceptrice de l'indemnité de conseil pour l'année 2009

### 3.8 : Vote du budget principal 2009 du Smix

Le Président Paul Salvador présente en parallèle le compte administratif 2008 et le budget 2009.  
Ci-dessous la vue d'ensemble du compte administratif et budget principal :

#### Compte administratif 2008

#### Budget SMIX 2009

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Art.	Libellé	Pour mémoire prévu budget 2008	Pour mémoire consommé 2008		Proposition du Président 2009	TOTAL budget 2009
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>						
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>714 201,96</b>	<b>592 642,13</b>		<b>686 127,11</b>	<b>686 127,11</b>
011, 65 et 67	Charges à caractère général	276 987,79	228 415,79		222 316,12	dont actions tourisme : 82 000€, journal de pays...
012	Charges de personnels et frais assimilés	280 610,00	230 167,22	cm culture pas recruté	311 530,00	dont: mise en réseau des OT (37 500€)
dont	mise en réseau des OT		35 045,51			CM habitat financé à 80% et CM culture financé à 40%
dont	frais élaboration cand leader		6 600,00			
68	Amortissements immobilisations (opération d'ordre)	145 957,12	134 059,12		128 287,37	
0 23	Virement à la section d'investissement	10 647,05	0,00		21 993,62	
22	dépenses imprévues				2 000,00	



Compte administratif 2008			
Art.	Libellé	Pour mémoire prévu budget 2008	Pour mémoire encaissé 2008
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>714 201,96</b>	<b>668 066,99</b>
7087	remboursement de frais	30 000,00	9 311,24
73	taxe de séjour	60 000,00	61 725,55
74	Subventions et participations	466 462,52	505 085,53
dont	cotisation capitaire		194 504,52
dont	subventions leader		243 360,75
77	reprises de subventions	91 909,08	91 909,08
6419	remboursement sur rémunération de personnel	0,00	35,59
OO2	Excédent antérieur reporté	65 830,36	0,00

Budget SMIX 2009	
Proposition du Président 2009	<b>TOTAL budget 2009</b>
<b>686 127,11</b>	<b>686 127,11</b>
39 487,62	
60 000,00	
372 263,68	dont:
214 916,68	cotisation capitaire à 3.19€/hab
157 347,00	subventions d'ingénierie
73 120,59	
0,00	
141 255,22	

**résultat de fonctionnement 2008 75 424,86**  
résultat cumulé de fonctionnement

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Art	Libellé	Pour mémoire prévu budget 2008	Pour mémoire consommé 2008
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>556 356,09</b>	<b>448 240,01</b>
<b>Dépenses d'équipements</b>			
20, 21, 23	<b>total programmes d'investissement</b>	<b>464 447,01</b>	<b>356 330,93</b>
139	Reprise des subventions d'investissement (op. d'ordre)	91 909,08	91 909,08
	autres opérations d'ordre		

crédits reportés 2009	Proposition du Président 2009	<b>TOTAL budget 2009</b>
<b>39 522,76</b>	<b>495 716,59</b>	<b>535 239,35</b>
39 522,76	271 136,00	
0,00	73 120,59	
	151 460,00	

Art	libellé	Pour mémoire prévu budget 2008	Pour mémoire encaissé 2008
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>556 356,09</b>	<b>469 551,74</b>
1068	affectation du résultat	65 830,35	65 830,35
13	<b>Recettes d'équipements</b>	<b>285 732,20</b>	<b>260 196,27</b>
10222	FCTVA	10 660,38	9 466,00
28	Amortissements (opération d'ordre)	145 957,12	134 059,12
	autres opérations d'ordre		
'021	virement de la section de fonctionnement	10 647,05	0,00

Restes à réaliser	Proposition du Président 2009	<b>TOTAL budget 2009</b>
<b>3 300,00</b>	<b>531 939,35</b>	<b>535 239,35</b>
	0,00	
<b>3 300,00</b>	<b>160 814,91</b>	<b>164 114,91</b>
	10 542,74	
	128 287,37	
	151 460,00	
	21 993,62	

**résultat d'investissement 2008 21 311,73**  
résultat cumulé d'investissement

Ci-dessous la vue de la section d'Investissement – dépenses :

SECTION D'INVESTISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2008 ET BUDGET 2009

ANCIENS PROGRAMMES

DEPENSES INVESTISSEMENT

		Compte	prévu 2008	réalisé 2008	restes à réaliser	crédits reportés	Propositions 2009	total 2009	total opération	
			<b>464 447,01</b>	<b>356 330,93</b>	<b>108 116,08</b>	<b>39 522,76</b>	<b>73 456,00</b>	<b>124 978,76</b>		
N°Op.	<i>Dépenses d'équipements</i>									
18	Etude SCOT	2031-18	91 637,92	53 115,16	38 522,76	38 522,76	0,00	38 523	194 242,36	financé à environ 50%
21	Etude habitat-cadre de vie	2031-21	30 930,00	30 930,00	0,00	0,00	0,00	0	61 860,00	financée à 78.7% - il est proposé de solder l'opération
	Etude sport	2031-21	15 308,96	15 308,80	0,16	0,00	0,00	0,00	30 617,60	financée à 80% - il est proposé de solder l'opération
	Etude signalisation prestataires touristiques	2031-21	7 475,00	7 475,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 900,00	financée à 80% - il est proposé de solder l'opération
	<b>total études spécifiques 21</b>		<b>53 713,96</b>	<b>53 713,80</b>	<b>0,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
9	Achat matériel bureau et matériel informatique	2183-9	6 081,89	1 354,53	4 727,36	0,00	3 000,00	6 500,00		
	Mobilier	2184-9	-1403,76	0,00	-1 403,76	1 000,00	2 500,00			
17	Communication SMIX	2188	42 956,79	42 956,79	0,00	0,00	0,00	12 000,00	42 956,79	financée à 80%
		2031	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00			poursuite opération
20	Aménagement bâtiment syndical	2031-20	44 997,00	0,00	44 997,00	0,00	44 997,00	44 997,00		
23	itinéraires culturels du vin	2031-23	49 111,00	49 111,00	0,00	0,00	12 959,00	22 959,00	257 789,72	financée à 60% environ
		2183-23	16 984,45	16 984,45	0,00	0,00	0,00			
		2184-23	25 000,00	19 375,20	5 624,80	0,00	0,00			
		2188-23	135 367,76	119 720,00	15 647,76	0,00	0,00			
		2315-23	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00			



**NOUVEAUX PROGRAMMES**

DEPENSES INVESTISSEMENT			propositions 2009	total nouveaux pgmes 2009	
10	programme SUDOE	2031-10	50 000,00	90 000,00	programme sur 2 ans - financée à 75%
		2188-10	40 000,00		
21	étude faisabilité piscine	2031-21	29 900,00	29 900,00	financée à 70%
21	programme qualité paysagère et patrimoniale	2031-21	35 880,00	35 880,00	financée à 70% - définition d'un programme d'aménagements (ZA, cœurs de bourgs)
21	étude OT Pays	2031-21	29 900,00	29 900,00	financée à 70%

**TOTAL DEPENSES REELLES  
INVESTISSEMENT**

**310 658,76**

Quelques explications sur les évolutions de charges :

Le Président Paul Salvador rappelle que le Pays a candidaté en commun avec le Pays de Cocagne pour le nouveau programme Leader. C'est le Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou qui pilotera le Gal.

Le Président Paul Salvador donne la parole à Pierre Verdier pour une présentation du programme SUDOE qui comprend 5 régions réparties sur l'Espagne, la France et le Portugal pour un budget d'environ 2M d'€. Nous en sommes aux phases de présélection des candidatures. Pour l'instant le Pays a passé la 1<sup>ère</sup> phase de ces présélections. Il reste pour l'instant 17 projets en lice. Il faudra peut être réduire l'enveloppe. Nous devrions avoir la réponse concernant notre sélection d'ici la mi Mai. Si nous sommes retenus, les dépenses de notre projet seront financées à hauteur de 75 % soit environ 450 000€ de dépenses. En revanche si notre projet n'était pas retenu, cela pourrait malheureusement remettre en cause les actions du programme Iter Vitis.

Le Président Paul Salvador souhaite expliquer l'augmentation des indemnités pour le personnel sur ce budget 2009. Il rappelle que deux employés du Pays quittent la structure, l'une d'elle, parce qu'elle a eu une meilleure proposition d'une autre collectivité (+300€ mensuel), l'autre motivée principalement par une évolution de sa carrière mais en découle aussi une amélioration de sa rémunération. La Commission Ressources Humaines et le Bureau Syndical ont réfléchi à la politique salariale du Pays dans le but d'éviter une fuite des compétences. Si le Pays veut recruter des personnes de valeur et compétentes il faut s'en donner les moyens. Le Président Paul Salvador reconnaît avoir jusqu'à présent trop tiré vers le bas les salaires mais aujourd'hui le Pays en subit les conséquences. Il signale cependant que malgré les augmentations qui ont été décidées, le niveau de salaires que propose le Pays reste encore en dessous du niveau actuel du marché.

Pascal Néel intervient pour préciser qu'au niveau du Pays, nous nous devons d'avoir un niveau supérieur de compétences afin d'être sûr de pouvoir répondre à toutes les demandes des élus. Mais cela a un prix, même si notre niveau de rémunération reste bas pour le niveau de compétences que l'on souhaite avoir. Il tient à souligner que la réputation de Miren Martin- Iturria a très largement dépassé les limites du Pays. Un jour ou l'autre de toute manière Miren Martin-Iturria aurait eu des propositions de l'extérieur. C'est bien le signe que nous avons eu de bons critères de recrutement.

François Vergnes fait néanmoins remarquer l'inflation régulière que les grosses communes font subir sur les salaires au détriment des petites qui ont de plus en plus de mal à garder leur personnel.

Marion Duclot souligne que la cotisation capitalaire a couvert en 2006, 2007 et 2008 exactement les dépenses du personnel.

Le Président Paul Salvador souhaite également revenir sur les actions de communications du Pays. Il souhaiterait qu'en plus de la communication que fait le Pays en matière touristique que l'on puisse envisager de communiquer sur les actions économiques entreprises par les communautés de communes. Ce pourrait être un premier pas vers une mutualisation des moyens également dans ce domaine.

A l'unanimité, les membres du Comité Syndical, approuvent le compte administratif 2008 et vote le budget 2009 tels qu'ils ont été présentés.

#### **4. Validation des chapitres « terrains de sports » et « salles de sport » du schéma des équipements sportifs**

Le Président Paul Salvador propose aux membres du Comité Syndical de remettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain Comité Syndical. Ces chapitres du schéma sont encore en cours de finalisation.

Les membres du Comité Syndical approuvent cette décision.

#### **5. Culture**

##### **5.1 : Proposition de recruter le chargé de mission culture en partenariat avec le Pays de Cocagne, à raison d'un ½ temps sur chaque Pays.**

Le Président Paul Salvador indique que la Commission Ressources Humaines a sélectionné, suite à des auditions, une candidate pour le poste de chargé de mission Culture. Entre temps, le Pays de Cocagne nous a indiqué vouloir également recruter une personne pour ce type de poste mais dans le cadre d'un mi-temps.

Le Président Paul Salvador propose donc aux membres du Comité Syndical de recruter en partenariat avec le Pays de Cocagne, à raison de ½ temps sur chaque Pays.

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité cette proposition.

##### **5.2 : Accueil d'une stagiaire pendant 6 mois, dans l'attente du recrutement du chargé de mission culture et versement d'une gratification mensuelle de 320€ brut.**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'accueillir Melle Marie-Charlotte MAZENS au sein du Syndicat Mixte pour un stage à compter du 23 mars 2009 et jusqu'au 28 août prochain. Cette personne est en Master I professionnel : Ingénierie patrimoniale – Tourisme et Culture (ESTHUA Université d'Angers). Ses missions au syndicat mixte seront : contribuer à la réflexion du pays sur un projet culturel de territoire autour des musées et centres d'interprétation, en particulier redéfinir un projet de développement pour l'Archéosite de Montans.

La gratification est le seul mode d'indemnisation par l'entreprise admis par la réglementation financière, fiscale et sociale applicable en matière de stage. Son montant maximum est égal à 30% du SMIC applicable au 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile en cours. Le Syndicat Mixte reversera en sus, sur production d'un état de frais, les indemnités kilométriques applicables à la fonction publique, relatives aux déplacements que le stagiaire sera amené à faire dans le cadre des missions qui lui seront confiées.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'accueil de Melle Marie-Charlotte MAZENS en stage du 23 mars 2009 au 28 août 2009 sur les missions citées ci-dessus

- CHARGE Monsieur le Président de signer la convention à intervenir avec l'Université d'Angers

- DECIDE d'accorder au stagiaire en contre partie du travail effectué pour le Syndicat Mixte, une gratification versée mensuellement, d'un montant de 320 €, prévue au budget primitif à l'article 6218 Autre Personnel Extérieur,  
Cette gratification sera versée au prorata du temps de présence pour le mois de mars 2009.

Ainsi que de lui reverser sur production d'un état de frais, les indemnités kilométriques applicables à la fonction publique, relatives aux déplacements qu'il sera amené à faire dans le cadre des missions qui lui seront confiées.

## 6. Ressources Humaines

Comme indiqué lors du vote du budget, le Président Paul Salvador rappelle que ce n'est que par le niveau des indemnités que les salaires des employés peuvent être revus à la hausse.

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- VU le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 modifié et les arrêtés interministériels du 26 mai 2003 relatifs à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires ;
- VU le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 et l'arrêté du même jour relatifs à l'indemnité spécifique de service ;
- VU le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 modifié et l'arrêté du 23 novembre 2004 relatifs à l'indemnité d'administration et de technicité ;
- VU le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 et l'arrêté du même jour relatifs à l'indemnité d'exercice de missions des préfectures ;

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, décide :**

- D'instituer les indemnités suivantes au profit des agents du syndicat mixte :

**1° - Attribution des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires** au profit du personnel (*titulaires, stagiaires, et non titulaires*) relevant des cadres d'emplois suivants :

CATEGORIES	GRADES	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	COEFFICIENT DE MODULATION MAXIMUM	ENVELOPPE GLOBALE
1 <sup>ère</sup> catégorie	Attaché territorial	4	7.2	30 667.10

**2° - Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité** au profit du personnel (*titulaires, stagiaires, et non titulaires*) relevant des cadres d'emplois suivants :

GRADES	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL AU 01.10.2008	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	COEFFICIENT DE MODULATION MAXIMUM	ENVELOPPE GLOBALE
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	458.32	2	6.3	5 774.83

**3° - Attribution de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures** au profit du personnel (*titulaires, stagiaires, et non titulaires*) relevant des cadres d'emplois suivants :

GRADES	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL AU 01.10.2008	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	COEFFICIENT DE MODULATION MAXIMUM	ENVELOPPE GLOBALE
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1 173.86	2	1	2 347.72
Attaché territorial	1 372.04	4	1	5 488.16€

**4° - Attribution de l'indemnité spécifique de service**

GRADES	TAUX MOYEN ANNUEL	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	TAUX INDIVIDUEL MAXIMUM	ENVELOPPE GLOBALE
Ingénieur Territorial	7 576.26	3	122.50%	27 842.75

Il est précisé que :

- Les indemnités versées aux agents à temps non complet ainsi qu'aux agents à temps partiel seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.
- Ces indemnités seront versées mensuellement
- Les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de références seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.
- Le Président est chargé de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent.
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 01.04.2009
- La délibération en date du 5 septembre 2008 et 6 mars 2006 sont abrogées
- Les dépenses correspondantes seront prélevées aux articles 64118 et 64131 du budget de l'exercice concerné.



## 7. Questions Diverses

Le Président Paul Salvador donne la parole à M. Pédurand, Maire de Loupiac, non pas pour une question, mais pour une annonce.

En effet, il indique que sur sa commune, il y a un projet pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur une parcelle de 11ha totalement inculte. C'est une friche sans valeur agronomique. Le propriétaire ne touche même pas la jachère pour cette parcelle. C'est une parcelle totalement inculte depuis l'extraction de graviers utilisés pour l'autoroute, soit il y a plus de 20 ans.

Pascal Néel rappelle que si une commune a un projet de ce type, elle doit contacter le pôle Urba pour connaître quels sont les documents à fournir pour être sûr que le projet ne risque pas d'être retoqué par les instances concernées. Il convient donc de s'y prendre à l'avance pour étude préalable en Commission SCoT.

François Vergnes indique qu'il ne faut pas partir trop vite pour ce type de projet, mais effectivement mieux voir avec le SCoT à l'avance.

Pascal Néel confirme que le SCoT est un bon niveau de réflexion pour les futurs projets. Pour l'instant le Pays n'a pas pris de position sur ce type de projet, cela dépend de plusieurs critères qu'il convient d'étudier au cas par cas.

Pierre Verdier suggère également d'attendre que les organismes agricoles concernés aient pris position avant que le SCoT ne se prononce.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Président Salvador à 20H15.



Paul SALVADOR  
Président